

ACCEPTÉE

Résolution interpartis. no 155

**Poursuivre les aides financières aux structures d'accueil.**

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2003.

Un programme d'incitation financière, limité dans le temps, a été institué par l'application de cette loi qui encourage la création de places d'accueil supplémentaires afin de permettre aux parents de mieux concilier famille et travail. Selon l'art. 10, al. 4, de ladite loi, ce programme prendra fin le 31 janvier 2015.

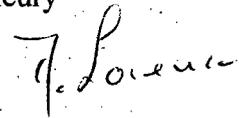
Le besoin de structures d'accueil abordable est toujours d'actualité et continuera vraisemblablement à prendre de l'ampleur dans les années à venir. Le programme d'incitation financière de la Confédération, qui s'est avéré être une mesure efficace et durable pour l'élargissement de l'accueil extra-familial, doit en conséquence, être maintenu.

Le nombre de structures d'accueil a considérablement augmenté. Mais cette évolution ne s'est pas faite toute seule et est à mettre sur le compte du programme d'impulsion fédéral qui a accordé des aides financières aux cantons désireux d'ouvrir des structures d'accueil.

La commission de la science, de l'éducation et de la culture du conseil national propose de prolonger la durée de validité de la loi sur les aides financières à l'accueil extrafamilial. Le projet prévoit l'octroi de 120 millions de francs pour la création de structures d'accueil durant quatre années supplémentaires, soit jusqu'en janvier 2019.

La résolution a pour but de demander au gouvernement jurassien d'intervenir auprès des autorités fédérales afin de prolonger le subventionnement de 120 millions de francs

Maria Lorenzo-Fleury  
Députée PS



Depuis le 20 septembre 2014

PS

*[Handwritten signatures]*  
 L. G. ...  
 H. H. ...  
 Gault ...  
 A. Vey ...  
 J. ...  
 G. ...

PDC-JDC

*[Handwritten signatures]*  
 J. ...  
 P. ...  
 A. ...  
 W. ...  
 A. B.

CS-POP & VERTS

*[Handwritten signatures]*  
 H. ...  
 B. ...  
 J. P. ...  
 J. P. ...

PLR

*[Handwritten signatures]*  
 J. ...  
 B. ...  
 P. C. S. I.

UDC

*[Handwritten signatures]*  
 J. ...  
 A. ...

*[Handwritten signatures]*  
 J. ...  
 J. ...